



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

06/12/2022

Date d'affichage

19/12/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de DECEMBRE.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS.

Procurations données (4) :

Christelle LAMBERT donne pouvoir à Emilie GOGAND
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° J20/2022

**Objet : Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC/ vente aux enchères friche
NECCHIE**

Exposé des motifs :

Il est prévu sur la commune de Baume les Dames, la vente aux enchères de bâtiments situés dans la ZA Necchie et appartenant aux SCI la Baumoise et la Bouleraie. L'activité économique de l'ancienne entreprise IME a été mise en liquidation judiciaire auprès de Me Pascal GUIGON en 2015.

Comme indiqué dans la délibération n° G03/2022 du 14 septembre 2022, la mairie s'est engagée dans la réhabilitation de cette zone et à accompagner des sociétés locales dans la reprise d'une partie des bâtiments.

Les parcelles concernées par cette vente sont listées ci-dessous :

Foncier Necchie				
	Bât.	Parcelle	Surface	Propriétaire
Périmètre IME	Bât 101	AL 372	4869	SCI LA BAUMOISE
	Bât 102	AL 12 (en partie)	2115	SCI LA BAUMOISE
	Bât 103	AL 12 (en partie)	2115	SCI LA BAUMOISE
	Bât 103	AL 299	4	SCI LA BAUMOISE
	Bât 103	AL 302	11	SCI LA BAUMOISE
	Bât 103	AL 304	679	SCI LA BAUMOISE
	bât 104	AL 282	1955	SCI LA BOULERAIE
	bât 104	AL 285	1592	SCI LA BOULERAIE
	bât 105	AL 281	202	SCI LA BAUMOISE
	bât 105	AL 284	571	SCI LA BAUMOISE
	bât 105	AL 289	25	SCI LA BAUMOISE
	bât 105	AL 291	5	SCI LA BOULERAIE
	non bâties	AL 288	10	SCI LA BOULERAIE
	non bâties	AL 286	12	SCI LA BOULERAIE
	non bâties	AL 299	4	SCI LA BAUMOISE
	non bâties	AL 302	11	SCI LA BAUMOISE
	non bâties	AL 345	740	SCI LA BAUMOISE
	non bâties	AL 371	15	SCI LA BAUMOISE

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder : à la participation de la vente aux enchères, aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Baume les Dames ; ou à tout opérateur désigné par elle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- d'autoriser Monsieur le Maire, Arnaud MARTHEY, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

